

Mieux gérer nos déchets, que des avantages !

Poursuivre nos efforts pour mieux recycler



2020

Le gouvernement du Québec s'est doté d'une Politique de gestion des matières résiduelles ambitieuse afin de réduire au maximum la quantité de déchets produits. L'idée principale est d'éliminer uniquement ce qu'on appelle les résidus ultimes, soit les déchets non valorisables et non réutilisables. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire d'appliquer le principe favorisant d'abord la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et, en dernier lieu, l'élimination.

Certaines matières ont un fort potentiel de recyclabilité et ne devraient pas être éliminées. C'est le cas, par exemple, du papier, du carton, du plastique, du verre et du métal qui, une fois triés, peuvent être transformés à nouveau.

Le papier et le carton ne sont d'ailleurs plus acceptés dans la poubelle et devraient être soit recyclés, soit compostés lorsqu'ils sont souillés.

La Communauté Métropolitaine de Québec (CMQ), dont fait partie la MRC de La Côte-de-Beaupré, a l'obligation légale de se conformer à la politique du gouvernement. Par le biais de son Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR), elle a fixé des objectifs de récupération et priorisé des mesures que la MRC devra respecter. Ainsi, d'ici 2017, la MRC doit élaborer un plan d'action régional conforme au PMGMR. Au-delà de cette date, des sanctions financières sont à prévoir pour les municipalités qui ne se seront pas engagées dans cette voie.

Pour mieux comprendre les choix qui s'offrent à la communauté, votre MRC vous propose ce deuxième document informatif d'une série de trois, sur les grands enjeux entourant la gestion et le recyclage des matières que nous mettons dans le bac de recyclage.



Des ressources à portée de main !

Jusqu'à tout récemment, nous avons une vision assez limitée de nos déchets. Le principe était relativement simple. On achète un objet, on l'utilise, parfois à une seule occasion, puis on le dépose sur le bord du trottoir et il disparaît. Auparavant, ce déchet était considéré comme inutile, sans valeur ajoutée et devait être éliminé.

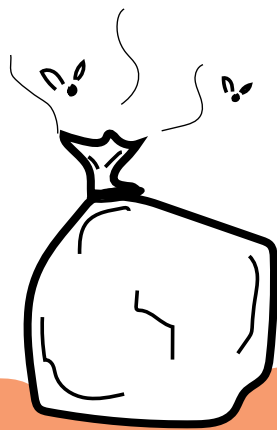
Avec le temps, nous avons pris conscience que les ressources naturelles pouvaient être limitées ou que nos besoins étaient peut-être supérieurs à la capacité de la nature à les renouveler. En devenant moins accessible, le coût de la matière première augmente et devient, par conséquent, plus dispendieuse à extraire.

Sachant qu'il est polluant, de plus en plus complexe et coûteux d'éliminer des matières résiduelles et que la disponibilité ainsi que le coût de la matière première sont plus contraignants, l'industrie a développé de nouvelles pratiques. Ainsi, il est maintenant plus avantageux de récupérer que produire. Par exemple, il vaut mieux recycler des sacs de plastique pour les retransformer plutôt que d'extraire, de raffiner et de transporter le pétrole nécessaire à leur fabrication.

Maintenant, la plupart des déchets ne sont pas des déchets, mais de la matière première... Alors, pourquoi les jeter ?

— le saviez-vous ? —

Le métal, le verre et l'aluminium sont des matériaux qui peuvent être recyclés quasiment à l'infini !!! Autrement dit, une boîte de conserve de petit pois, une bouteille d'eau pétillante en verre ou une canette de jus, une fois rincée et placée dans votre bac, peuvent connaître plusieurs autres vies !



Réduire

Réutiliser

Recycler

Valoriser

Éliminer!



Exemple : En évitant d'imprimer systématiquement nos courriels au bureau. En effectuant nos transactions bancaires par Internet. En achetant en vrac et en évitant le suremballage. En utilisant des bouteilles réutilisables.

Exemple : En imprimant recto-verso et en utilisant l'endos des feuilles. En réutilisant nos contenants pour d'autres usages.

Exemple : En participant à la collecte sélective. En déposant ces contenants dans les bacs de récupération sur les lieux publics.

Exemple : En encourageant les initiatives de valorisation qui donne une valeur ajoutée aux matières recyclables (dalles écologiques, bancs de parc, etc.).

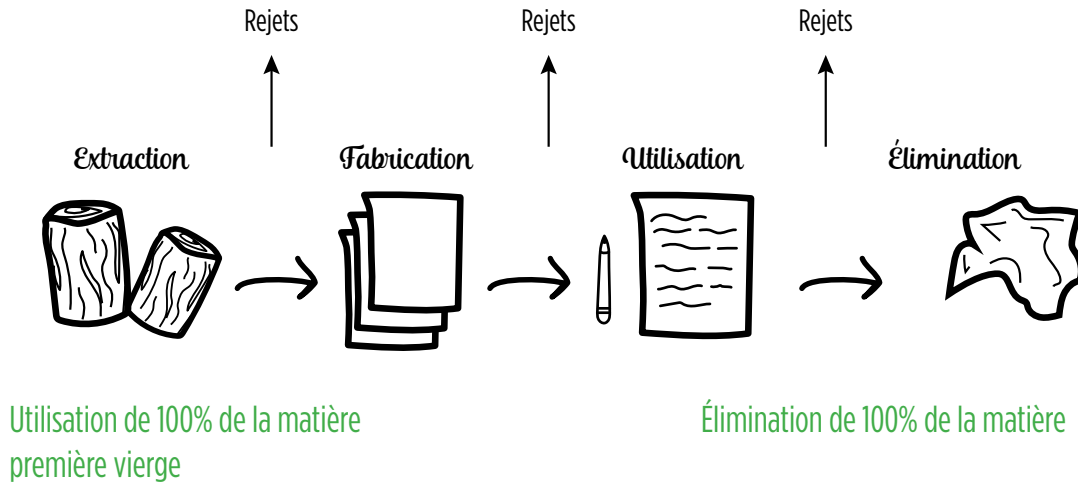
— le saviez-vous ? —

Tout au long du processus de recyclage, il y a des rejets de matières qui ne pourront pas être recyclées. Que ce soit à la maison (à cause d'une erreur de tri ou d'un oubli), au centre de tri (en raison de la présence de contaminants qui se sont mélangés à la matière) ou chez le recycleur (par exemple, parce que des sacs en plastique oxo dégradables se sont mélangés aux sacs en plastique usuels), une certaine quantité de matière est perdue à chaque étape. Tout de même, les centres de tri au Québec sont très performants et leurs taux de rejet sont souvent sous la barre des 10 %.

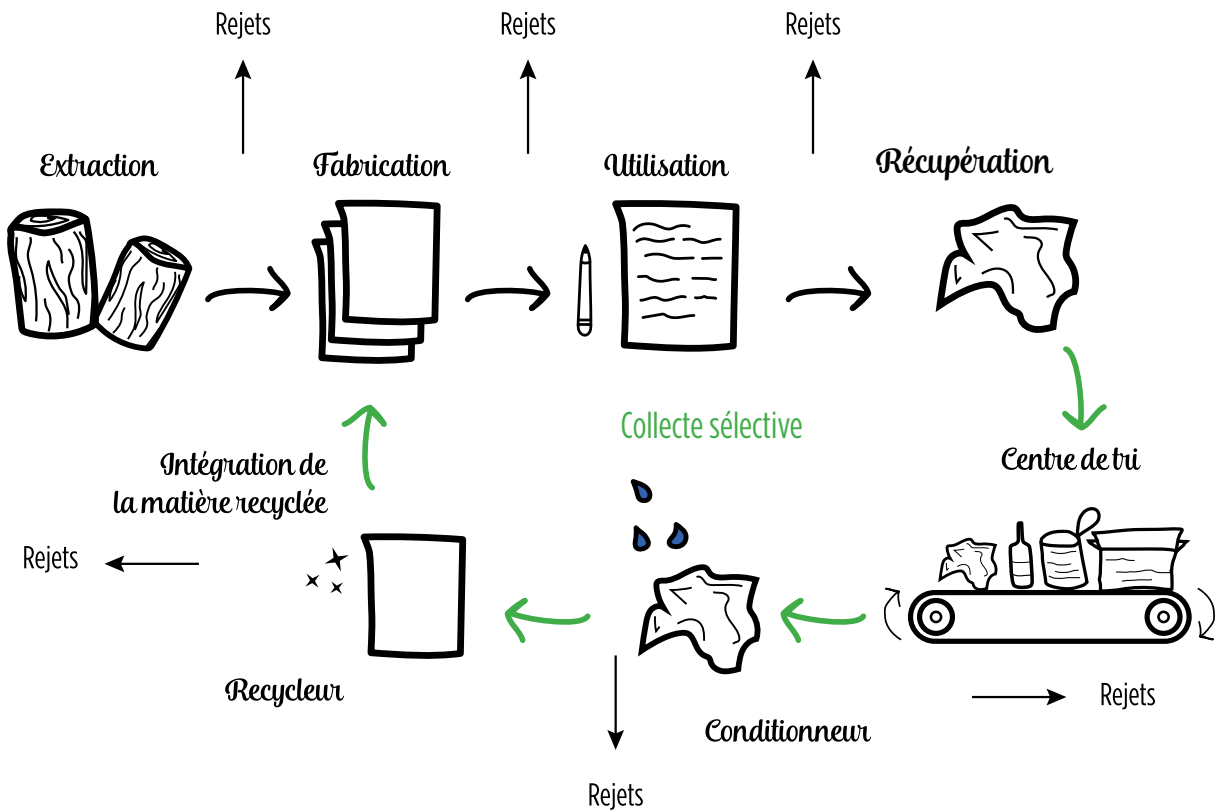
Mais il existe des solutions pour limiter ces pertes. Et la solution la plus efficace, toute catégorie confondue, est de penser au tri à la source. C'est plus facile de trier une petite quantité de matière à l'échelle d'une maison, que de trier l'ensemble des matières d'une ville !

Cycle de vie

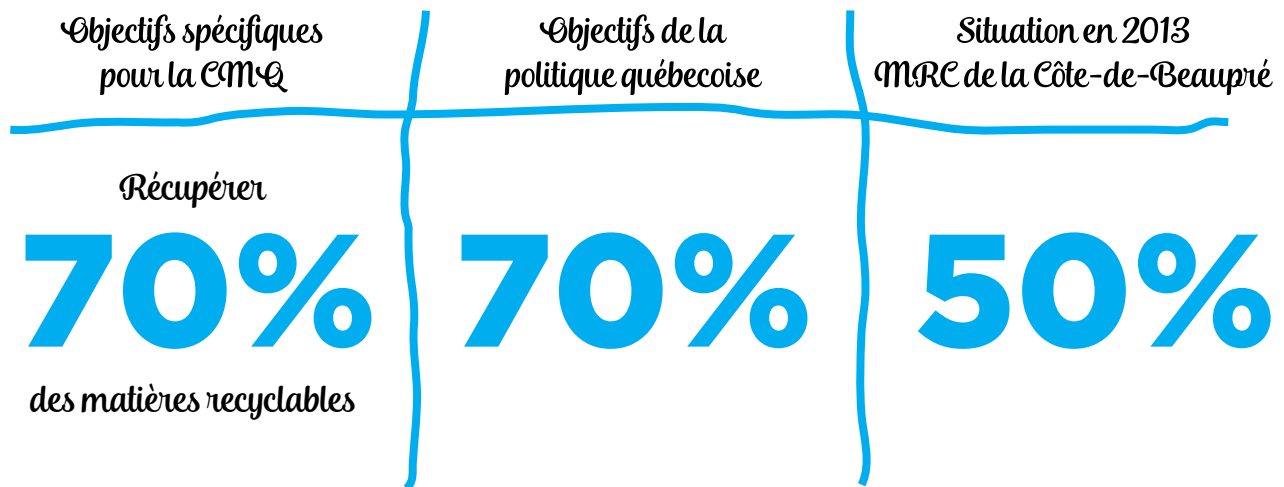
Il n'y a pas si longtemps ...



Et une fois le virage vert enclenché ...



La situation de la MRC de La Côte-de-Beaupré



L'objectif de la CMQ dans son PMGMR est de respecter celui de la politique québécoise, soit de récupérer 70 % de toutes les matières recyclables. En 2013, les commerces, industries, institutions et citoyens de la MRC récupéraient 50 % de ces matières, alors que la moyenne au Québec se situait à 64.8% en 2010. De la sensibilisation est à prévoir, notamment dans les écoles (qui présentent un taux de récupération de seulement 12 %) ainsi que dans plusieurs commerces et institutions pour améliorer la performance de la MRC.





— le saviez-vous ? —

RECYC-QUÉBEC est un organisme gouvernemental ayant pour mission de promouvoir la gestion responsable des matières résiduelles en favorisant la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage au Québec. Leur site internet : recyc-quebec.gouv.qc.ca

Éco Entreprise Québec (EEQ) est un organisme privé sans but lucratif financé par des entreprises mettant sur le marché des contenants, des emballages et des imprimés. Ces entreprises contribuent au financement de la collecte sélective à hauteur de 100 % (application du principe pollueur-payeur). C'est grâce à elles que le recyclage est possible à coût presque nul au Québec. Leur site internet : ecoentreprises.qc.ca

RecycleMédias est un autre organisme privé sans but lucratif, qui a la même mission qu'ÉEQ, mais au niveau des journaux.

Voici l'adresse d'un site internet très convivial, entièrement dédié au recyclage : recreer.ca.



— le saviez-vous ? —

Le symbole utilisé pour identifier les types de plastique acceptés dans le bac de récupération est le ruban de Möbius. Certaines informations sont placées à l'intérieur et en dessous de ce symbole. Le premier au milieu, un chiffre de 1 à 7, précise le type de résine de plastique utilisé dans la fabrication. L'information située en dessous représente l'abréviation de la résine. Dans notre exemple, le code 1 correspond au polyéthylène téréphtalate (PET). Lorsqu'un pourcentage apparaît à l'intérieur du ruban c'est pour présenter la proportion de matière recyclée utilisée pour fabriquer l'objet portant le ruban.

Quelles sont les matières acceptées dans mon bac ?

Les matières recyclables sont classées
par type de matériaux :



Bien que cela paraisse simple, ces grandes classes de matériaux se déclinent en une multitude de catégories (par exemple, il existe sept types de plastique !). Puisqu'il est parfois difficile de s'y retrouver, RECYC QUÉBEC et Éco Entreprise Québec ont développé de très bons outils d'information, disponibles sur leur site Internet.

De plus, la collecte sélective des matières recyclables est encadrée par un règlement provincial et ne vise que:



Les contenants

Les emballages



Les imprimés

Les journaux



— le saviez-vous ? —

Il existe 5 règles d'or à respecter pour récupérer efficacement :

Règle d'or N°1 : Il est fortement recommandé de faire un petit rinçage des contenants avant de les placer dans le bac de récupération. D'abord pour éviter les nuisances à votre domicile, mais également au centre de tri.

Règle d'or N°2 : Afin de réduire l'éparpillement des matières et de faciliter le travail dans les centres de tri, nous vous suggérons de rassembler dans un seul et même sac, les sacs en plastique et autres pellicules souples.

Règle d'or N°3 : Le papier et le carton souillés en grande partie par de l'huile, de la graisse ou des restes de nourriture ne pourront pas être recyclés. Cette règle ne s'applique pas s'il y a seulement des traces ou quelques gouttes.

Règle d'or N°4 : Le fait de prendre le temps de séparer les différents types d'emballages d'un même produit permet de recycler encore plus de matières. Par exemple, vous pouvez retirer le bouchon des bouteilles en plastique. C'est aussi ça le tri à la source !

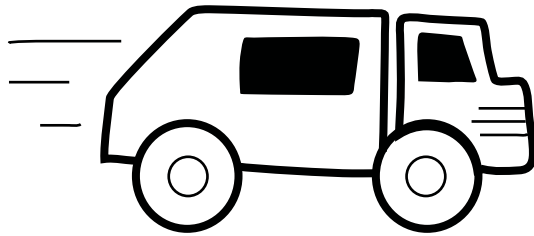
Règle d'or N°5 : Dans le même esprit que la règle d'or N°4, pensez à séparer les circulaires et autres pamphlets publicitaires des sacs plastique lorsque vous les déposez dans le bac de récupération. Et si vous ne les consultez pas, il suffit de communiquer avec le distributeur pour demander l'arrêt de la livraison ou, tout simplement, apposer un autocollant précisant que vous ne désirez plus les recevoir (en vente dans toutes les bonnes quincailleries).

Plus de détails sur le site recreer.ca

Que deviennent les matières recyclables, une fois qu'elles ont été mises dans le bac de recyclage ?

D'abord, la collecte

Sur la Côte, la collecte sélective est réalisée par un camion à chargement latéral (avec un bras mécanisé sur le côté). Ce type d'équipement offre l'avantage d'une collecte pouvant être réalisée par une seule personne.



Ensuite, le tri

Une fois collectées, les matières sont apportées à un centre de tri qui va séparer la matière selon sa nature. Ces centres sont généralement hautement mécanisés, permettant un tri efficace et rapide. Le tri manuel est encore indispensable pour contrôler la qualité du tri, assurant ainsi la création de plusieurs emplois. Voici quelques techniques utilisées dans les centres de tri pour séparer les différentes matières :

- Le plastique est généralement séparé à l'aide de soufflerie. L'emballage passe sous un lecteur optique (caméra infra-rouge) qui va déterminer le type de plastique et actionner différentes souffleries pour l'éjecter au bon endroit dans la chaîne de tri. C'est très rapide et impressionnant !
- Pour séparer le métal, un puissant aimant est utilisé, tout simplement !
- Pour l'aluminium, qui est plus léger, c'est un peu plus complexe. Un simple aimant serait inefficace, c'est pourquoi un type d'aimant inversé est utilisé (parcouru par un courant de Foucault) qui va repousser, au lieu d'attirer, l'aluminium dans un contenant approprié.


Enfin, un tri manuel est toujours nécessaire pour compléter le travail des machines et retirer les contaminants déposés dans les bacs de recyclage. L'intervention humaine est donc inévitable mais limitée, en raison de la cadence et de la complexité des matériaux à identifier. Le tri doit donc se faire à la source pour assurer la meilleure qualité possible de la matière première que l'on récupère.

Et après ?

Une fois triées selon leur composition, les matières sont conditionnées, soit lavées et parfois déchetées, puis envoyées chez un recycleur. Celui-ci va transformer la matière qu'il reçoit en un nouveau produit composé soit à 100% de matière recyclée, soit d'un mélange de matière recyclée et de matière première vierge. Voici quelques exemples :

- Le papier journal peut être retransformé en boîte d'œufs, en boîte de céréales ou en... papier journal !
- Une boîte de conserve peut être retransformée en pièce de moteur de voiture, en clous ou... en boîte de conserve !
- Une canette d'aluminium peut être retransformée en pièce automobile ou... en canette d'aluminium!
- Le verre peut être retransformé en isolant (laine minérale), en pot ou... en bouteille de verre..
- Le plastique peut être retransformé en vêtement de polyester (polar), en bac de parc, ou ... en bouteille en plastique.

Enfin, il est possible de mélanger plusieurs matières pour recréer un nouvel objet !



Une compagnie québécoise a d'ailleurs développé une dalle écologique très performante et résistante au gel. Chaque dalle contient 25 bouteilles de verre, 533 sacs en plastique et quelques morceaux de porcelaine. Voilà une façon originale de récupérer les matières recyclables de notre bac!

Matière à réflexion !

Quelques enjeux sont à considérer et qui poussent certaines organisations municipales à passer à l'action :

- La collecte sélective est implantée partout au Québec et fonctionne bien. Mais il semble y avoir un certain plafonnement dans sa performance. Toutefois, ce n'est qu'une mauvaise perception, car les **taux de récupération sont basés sur le poids** des matières. Or, d'importants efforts ont été entrepris au cours des dernières années afin de promouvoir l'éco-conception des produits, ce qui se traduit par une réduction du volume et du poids des produits.
- Pour lutter contre leur trop courte durée d'utilisation (en moyenne 20 minutes), plusieurs municipalités envisagent d'**interdire la distribution de sacs en plastique** dans les commerces sur leur territoire, avec ou sans tarification. Entre 2007 et 2010, leur utilisation a diminué d'environ 52%. Cette solution vise essentiellement la réduction à la source de ce type de produit à usage unique, facilement remplaçable par des sacs réutilisables et nuisibles notamment à la faune océanique.
- Les sacs oxodégradables et/ou biodégradables sont un vrai fléau dans les centres de tri et chez les recycleurs. Non seulement ils ne sont pas recyclables, mais en plus, ils contaminent les autres matières s'ils ne sont pas retirés, entraînant la perte de grande quantité de plastique qui devront prendre le chemin de l'élimination. Les sacs oxodégradables ont été conçus pour permettre une décomposition du plastique si celui-ci est enfoui (absence d'oxygène). Toutefois, bien que le plastique ne soit plus visible après quelques semaines, les micro-particules de plastique sont toujours présentes. Il est donc mieux de **prioriser l'utilisation de sacs recyclables**, de les réutiliser le plus souvent possible, pour ensuite les recycler.

- La consommation d'eau embouteillée continue d'augmenter au Québec et beaucoup de ces bouteilles à usage unique se retrouvent dans les déchets. Encore une fois, il faut penser à la réduction à la source, en priorisant l'utilisation de bouteilles réutilisables. D'autant plus que l'eau de source n'est pas reconnue comme étant de meilleure qualité que celle de l'eau du robinet. Dans certains cas (dont plusieurs grandes marques connues), l'eau embouteillée provient directement d'un réseau municipal! Le consommateur paie donc un produit qu'il aurait pu se procurer tout à fait gratuitement. Plusieurs municipalités envisagent de mettre en place des mesures encourageant une **réduction de la consommation de bouteilles d'eau à usage unique**.
- Le plastique numéro 6, appelé styromousse ou polystyrène, se retrouve partout, que ce soit sous forme de gobelet de café ou de barquette à l'épicerie. Ce plastique présente les désavantages d'être léger, volumineux et très coûteux à transporter et à recycler. Toutefois, de nouvelles technologies, encore à l'essai, sont prometteuses et pourraient permettre à court terme de collecter et de recycler le **styromousse**.

— le saviez-vous ? —

En 2016, le prix de revente de l'aluminium par les centres de tri tourne autour de 1 000\$ la tonne. La tonne de plastique se situe aux environs de 360\$. Ces prix varient en fonction de la qualité de la matière, s'il y a plusieurs catégories de matières mélangées (du métal mélangé à du verre par exemple) ou s'il y a présence de contaminants (de la graisse sur une boîte de pizza) le prix sera nettement inférieur puisque le recycleur devra effectuer un nouveau tri. Si la qualité de la matière est d'un niveau inférieur, le centre de tri se verra dans l'obligation de se tourner vers les marchés asiatiques ou internationaux moins réglementés. Cela vaut la peine de faire un effort, non ?



— le saviez-vous ? —

Il existe deux types de consignes au Québec : l'une gérée par les embouteilleurs de bière, qui permet une réutilisation des bouteilles en verre (brun) et l'autre gérée par RECYC-QUÉBEC qui vise la récupération des contenants de boissons gazeuses et les autres bouteilles de bière en verre (verte ou clair). L'efficacité et les modalités de gestion de la collecte sélective ayant considérablement changées depuis la mise en place de la consigne en 1984, le gouvernement étudie actuellement la possibilité de remettre à jour ce système. Dans ce débat, deux écoles de pensée se font face. Les Bac+ défendent le fait que la collecte sélective est la voie la moins coûteuse pour récupérer les matières et qu'il faut plutôt soutenir l'innovation, le développement de nouveaux marchés et la modernisation des centres de tri. Les ProConsigne soutiennent de leur côté que l'élargissement de la consigne va permettre d'atteindre de plus hauts taux de récupération et une meilleure performance environnementale. Les avantages et inconvénients sont nombreux dans les deux cas et nécessitent une plus longue réflexion.

N'oubliez pas, nous sommes le premier maillon, et le plus important, d'une longue chaîne de production. Quelques 50 entreprises de collecte, 36 centres de tri, 50 conditionneurs/recycleurs, plus de 10 000 emplois dépendent de vous pour traiter adéquatement et revendre plus de 57 \$ millions de matières recyclables de la meilleure qualité qui soit. Et nous ne sommes pas les seuls, plus de 1100 municipalités participent à l'effort, soit près de 99% de la population québécoise.



MYTHES SUR le recyclage

À quoi bon recycler, les matières recyclables sont envoyées à l'élimination...

NON !

La principale source de revenu d'un centre de tri provient justement de la revente de la matière qu'il trie. L'envoyer à l'enfouissement serait une façon de « jeter l'argent par les fenêtres ».

Lorsque je ne suis pas certain que ça se recycle, je le mets quand même dans mon bac bleu

NON !

Les matières indésirables nuisent aux centres de tri. Il est préférable d'avoir un peu moins de matière recyclée d'excellente qualité que beaucoup de matière de mauvaise qualité. La présence de contaminants entraîne des surcoûts pour les centres de tri et peut, dans certains cas, obliger les recycleurs à jeter de grandes quantités de matières. N'oubliez pas que l'étape la plus importante dans la collecte sélective est le tri que vous faites à la maison !

Mais l'eau que j'utilise pour rincer mes contenants est aussi importante !

PAS TANT QUE ÇA !

Il suffit de retirer le gros des restes alimentaires, ce qui nécessite moins d'eau que de fabriquer un nouveau produit. Faites preuve de créativité en utilisant, par exemple, l'eau de votre vaisselle pour rincer les contenants.

